

SOMMES-NOUS DANS UN MARCHÉ BAISSIER ?

Ces dernières semaines, la question d'un repli du marché boursiers s'est parfois posée. Sommes-nous en plein dedans ? Cela ne fait-il que commencer ?

Nous ne ferons aucune prévision, ni prédiction à travers une boule de cristal...



Quand un marché est-il à la baisse ?

On dit qu'un marché est baissier (ours) lorsque les prix chutent d'au moins 20 % par rapport au sommet atteint. Une des caractéristique d'un marché baissier est aussi la durée de la baisse. Dans une telle situation, les marchés subissent plusieurs corrections, conduisant à des sommets intermédiaires toujours plus bas et à de nouveaux creux.

Baisses aux Etats-Unis depuis 1940

(Base: Dow Jones Index)

Période de temps	Durée (en mois)	Corrections en %
29.5.1946 – 13.6.1949	36,5	-24,0%
13.12.1961 – 26.6.1962	6	-27,1%
9.2.1966 – 10.7.1966	5	-25,2%
3.12.1968 – 26.5.1970	18	-35,9%
11.1.1973 – 6.12.1974	23	-45,1%
21.9.1976 – 28.2.1978	17	-26,9%
27.4.1981 – 12.8.1982	15,5	-24,1%
25.8.1987 – 19.10.1987	2	-36,1%
16.7.1990 – 11.10.1990	3	-21,2%
14.1.2000 – 21.9.2001	20	-29,8%
19.3.2002 – 9.10.2002	6	-31,5%
9.10.2007 – 9.3.2009	17	-53,8%

Source: WSJ Market Data Group / The Wall Street Journal / ZugerbergFinanz AG

Comme nous le montre ce tableau, les marchés baissiers ne sont pas si rares.

Quelle est la situation actuelle ?

Par définition, certains marchés boursiers importants sont déjà dans un marché baissier : les actions chinoises par exemple. Les critères de baisse du cours, de son

évolution dans la durée sont réunis : l'indice Dow Jones Shanghai par exemple a chuté d'environ 30%.



La tendance est similaire dans certaines places boursières européennes. Le DAX a perdu environ 19% depuis janvier 2018.



La tendance baissière en Europe dure depuis un certain temps. Par exemple, l'Euro Stoxx 50 a atteint son plus haut niveau en avril 2015 il y a 3.5 ans.

Les indices boursiers suisses ont été moins durement touchés, avec une baisse d'environ 10%.

La situation sur les marchés américains est différente. Il y a quelques semaines seulement, les principaux indices boursiers ont atteint de nouveaux sommets et se sont déjà corrigés. On ne peut certainement pas parler d'un marché baissier outre-atlantique.

Conclusion

En dehors des États-Unis, de nombreux marchés connaissent des mouvements baissiers persistants. Notons également que les actions sensibles aux variations conjoncturelles ont fortement reculé, y compris en Suisse.

Ce tableau divisé des marchés boursiers est tout à fait en cohérence avec la situation économique actuelle : situation économique partiellement difficile dans les marchés émergents, baisse du dynamisme économique de certaines régions (Chine, Europe) et des taux de croissance élevés aux États-Unis.

Demande croissante pour acquérir un propre logement

Une analyse en ligne (Online Home Market Analysis OHMA) réalisée par homegate.ch et l'Institut suisse de l'immobilier de la Haute Ecole de Gestion de Zurich montre qu'il existe une demande croissante pour acquérir un propre logement dans toute la Suisse. Bien que le nombre d'objets proposés sur Internet ait augmenté, le temps qu'ils restent sur le marché a fortement diminué entre le 1.7.2017 et le 30.6.2018. Ainsi, on vend plus, en moins de temps.

Voici les principales conclusions de l'analyse :

- Exceptés pour les régions Genève/Vaud/Valais et Espace Mittelland, il y a plus de biens proposés.
- Le temps pour trouver un acheteur a diminué partout, parfois fortement.
- Les appartements en propriété abordables ou considérés comme tels avec un prix de vente inférieur à CHF 1 million et les petits appartements sont les plus demandés.
- Des différences de prix élevées subsistent entre les villes. Genève, avec une moyenne de CHF 12'900 au mètre carré, présente les prix les plus chers du marché; Saint-Gall, avec moins de CHF 6'000 le mètre carré, est à l'autre extrême de la courbe.
- Alors que les offres sur le réseau ont augmenté de 3.5%, le temps sur le marché des annonces est tombé à 70 jours en moyenne, ce qui correspond à une réduction de 32% par rapport à la même période l'année précédente.

Divorce : l'enfant va à l'école, il faut trouver un emploi

Le Tribunal fédéral (TF) a adapté sa pratique en matière d'obligations d'entretien. Auparavant, le parent principal s'occupant de l'enfant (parent ayant la garde) devait prendre un emploi à 50 % dès que l'enfant avait atteint l'âge de 10 ans et s'autofinancer complètement dès que l'enfant avait atteint ses 16 ans (règle des 10/16).

Le TF a statué que le parent s'occupant de l'enfant, qu'il soit séparé ou divorcé, doit prendre un emploi à 50% dès que l'enfant commence l'école. Ceci doit être pris en compte lors de la détermination des pensions alimentaires. A partir du moment où l'enfant entre à l'école secondaire, le parent doit travailler à 80% et dès ses 16 ans à 100%. Dans certains cas, il est possible d'y déroger.

En raison de la nouvelle loi sur les obligations d'entretien envers les enfants en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, ce principe s'applique tant à la détermination des pensions alimentaires pour les couples séparés auparavant en concubinage que pour les époux divorcés. *BGER 5A-384 / 2018*

Maintien des retours sur investissement élevés pour les formations supérieures

Le rapport sur l'éducation 2018 montre que les personnes avec un diplôme d'études supérieures obtiennent des retours sur investissement élevés de leurs études. Les diplômés d'un enseignement professionnel supérieur (brevets et diplômes fédéraux) se classent au premier rang pour ce qui est des opportunités d'emploi et des hausses de salaires. Le pourcentage d'augmentation des salaires par année d'études représente environ 8% pour les diplômes fédéraux.